

Collège de l'Île
États financiers
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

Collège de l'Île
États financiers
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
États financiers	
État de la situation financière	4
État de l'évolution de l'actif net	5
État des résultats	6
État des flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 16
Annexes	17 - 18

Rapport de l'auditeur indépendant

Au Conseil d'administration de Collège de l'Île

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Collège de l'Île (le « Collège »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2022 et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Collège au 31 mars 2022, ainsi que ses résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* du présent rapport. Nous sommes indépendants du Collège conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation - Informations comparatives retraitées

Nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers, qui explique que certaines informations comparatives présentées pour l'exercice clos le 31 mars 2021 ont été retraitées. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Dans le cadre de notre audit des états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2022, nous avons également audité les ajustements effectués aux fins du retraitement de certaines informations comparatives présentées pour l'exercice terminé le 31 mars 2021. À notre avis, ces ajustements sont appropriés et ont été correctement effectués.

Nous n'avions pas pour mission de procéder à un audit ou à un examen des états financiers de l'entité pour l'exercice terminé le 31 mars 2021, ni de mettre en œuvre des procédures concernant ces états autres que celles visant les ajustements effectués aux fins du retraitement de certaines informations comparatives. Par conséquent, nous n'exprimons pas d'opinion ni aucune autre forme d'assurance sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2021 pris dans leur ensemble.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Collège
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation.
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Autre point

Les états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2021, à l'exception des ajustements effectués aux fins du retraitement de certaines informations comparatives décrits dans la note 2, ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée le 24 janvier 2023.

Comptables professionnels agréés
Le 3 octobre, 2023
St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador

Collège de l'Île État de la situation financière

31 mars	2022	2021 Retraité - Note 2
Actif		
Court terme		
Encaisse	151 005 \$	433 904 \$
Comptes à recevoir	145 581	199 376
Stocks	3 572	24 780
TPS/TVH à recevoir	50 558	24 212
Frais payés d'avance	53 035	3 338
	403 751	685 610
Immobilisations corporelles (Note 3)	83 702	103 968
Actifs incorporels (Note 4)	39 507	-
	526 960 \$	789 578 \$

Passif et Actif net

Court terme		
Comptes à payer (Note 6)	191 444 \$	188 974 \$
Produits perçus d'avance (Note 7)	55 461	59 562
	246 905	248 536
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (Note 8)	25 748	36 783
Obligation découlant d'un contrat de location - acquisition (Note 9)	2 846	6 213
	275 499	291 532
Actifs net (page 5)		
Non-affecté	178 935	425 520
Affecté	72 526	72 526
	251 461	498 046
	526 960 \$	789 578 \$

Au nom du Conseil d'administration:

_____ Directeur

_____ Directeur

Collège de l'Île État de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice terminé le 31 mars			2021 Retraité - Note 2022 2	
	Produits	Charges	Excédent/(insuffisance) des produits sur les charges Net	Excédent des produits sur les charges Net
Programmation collégiale	1,852,018 \$	2,350,076 \$	(498,058)\$	417,397 \$
Formation continue	251,473	-	251,473	64,760
	2,103,491 \$	2,350,076 \$	(246,585)\$	482,157 \$
Actifs nets				
Non-affecté				
Début de l'exercice - avant retraitement			425,520 \$	84,730 \$
Ajustement de la période antérieure (Note 2)			-	(141,367)
Excédent/(insuffisance) des produits sur les charges			(246,585)	482,157
Fin de l'exercice			178,935 \$	425,520 \$
Affectés				
Début de l'exercice			72,526 \$	72,526 \$
Fin de l'exercice			72,526 \$	72,526 \$

Collège de l'Île

État des résultats - Programmation collégiale

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2022	2021 Retraité - Note 2
Produits		
APÉCA	50,944 \$	43,417 \$
ACUFC	-	26,000
Droits de scolarité	324,445	337,354
Compétences Î.-P.-É.	88 441	126 505
Gouvernement de l'Î.-P.-É. - Éducation de base des adultes	45 000	45 000
Gouvernement de l'Î.-P.-É. - Fonds des opérations	357 289	402 336
NSCC	114 573	110 096
Intérêts	-	734
Langues officielles en enseignement (Note 10)	660 000	660 000
Revenu assurance étudiants	7 380	4 920
Consortium National de Formation en Santé (Note 11)	192 222	192 222
Fonds d'urgence	1 400	10 500
Ventes de manuels	-	297
Autres	10 324	7 680
	1 852 018	1 967 061
Charges (Annexe 1)	2,350,076	1,549,664
(Insuffisance)/excédent des produits sur les charges	(498,058)\$	417,397 \$

Collège de l'Île

État des résultats - Formation continue

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2022	2021 Retraité - Note 2
Produits		
Formation linguistique		
Contrats de services	238,342 \$	185,985 \$
Droits de scolarité	13,131	56,130
	<u>251 473</u>	<u>242 115</u>
Formation sur mesure		
Contrats de services	-	9 651
	<u>251 473</u>	<u>251 766</u>
Charges (Annexe 2)	-	187,006
Excédent des produits sur les charges	251,473 \$	64,760 \$

Collège de l'Île État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2022	2021 Retraité - Note 2
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement		
(Insuffisance)/excédent des produits sur les charges	(246 585)\$	482 157 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie:		
Amortissement des immobilisations corporelles	20 267	29 909
Amortissement des actifs incorporels	16 932	-
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(11 035)	(15 141)
	(220 421)	496 925
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement:		
Comptes à recevoir	53 792	(106 688)
TPS/TVH à recevoir	(26 346)	(721)
Stocks	21 211	(6 034)
Frais payés d'avance	(49 697)	7 598
Comptes à payer	2 470	27 414
Produits perçus d'avance	(3 902)	(171 057)
	(222 893)	247 437
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Achats d'immobilisations corporelles	-	(46 079)
Achats d'actifs incorporels	(56 439)	-
Paiements du contrat de location d'équipement	(3 567)	(3 133)
	(60 006)	(49 212)
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie	(282 899)	198 225
Encaisse, début de l'exercice	433 904	235 679
Encaisse, fin de l'exercice	151 005 \$	433 904 \$

Collège de l'Île

Notes complémentaires

31 mars 2022

1. Méthodes comptables

Nature et le but de l'organisme	Le Collège de l'Île (le « Collège »), sous le nom incorporé Société éducative de l'Île-du-Prince-Édouard Inc., est un organisme à but non lucratif qui offre, en français, de la formation professionnelle et langagière à ses clients afin qu'ils puissent contribuer au développement social et économique de la province. Le Collège est un établissement d'enseignement postsecondaire, exonéré d'impôt en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu.																				
Méthodes comptables	Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.																				
Immobilisations corporelles	L'amortissement est calculé selon la durée de vie utile estimative des actifs comme suit : <table><tr><th></th><th>Méthode</th><th>Taux</th></tr><tr><td>Réseau informatique</td><td>Dégressif</td><td>30%</td></tr><tr><td>Système vidéo conférence</td><td>Dégressif</td><td>30%</td></tr><tr><td>Équipements et ameublements</td><td>Dégressif</td><td>20%</td></tr><tr><td>Améliorations locatives</td><td>Dégressif</td><td>10%</td></tr><tr><td>Actifs sous contrat de location</td><td>Dégressif</td><td>20%</td></tr></table> Les actifs sous contrat de location référencés ci-dessus sont un bail pour un photocopieur obtenu en 2017. Le bail expirera au cours de l'année fiscale 2023.				Méthode	Taux	Réseau informatique	Dégressif	30%	Système vidéo conférence	Dégressif	30%	Équipements et ameublements	Dégressif	20%	Améliorations locatives	Dégressif	10%	Actifs sous contrat de location	Dégressif	20%
	Méthode	Taux																			
Réseau informatique	Dégressif	30%																			
Système vidéo conférence	Dégressif	30%																			
Équipements et ameublements	Dégressif	20%																			
Améliorations locatives	Dégressif	10%																			
Actifs sous contrat de location	Dégressif	20%																			
Actifs incorporels	Les actifs incorporels achetés sont initialement comptabilisés au coût. Les actifs incorporels qui ont une durée d'utilité non déterminée ne sont pas amortis. Ils sont soumis à un test de dépréciation quand des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable dépasse leur juste valeur. Le test de dépréciation consiste à comparer la juste valeur des actifs non amortis à leur valeur comptable. Lorsque la valeur comptable excède la juste valeur, une perte de valeur doit être comptabilisée pour un montant égal à l'excédent. L'amortissement est calculé selon la durée de vie utile estimative des actifs incorporels comme suit : <table><tr><th></th><th>Méthode</th><th>Taux</th></tr><tr><td>Actifs incorporels</td><td>Dégressif</td><td>30%</td></tr></table>				Méthode	Taux	Actifs incorporels	Dégressif	30%												
	Méthode	Taux																			
Actifs incorporels	Dégressif	30%																			

31 mars 2022

1. Méthodes comptables (suite)

Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles Les apports affectés pour l'achat d'immobilisations sont reportés et amortis à titre de produit sur la même base que les immobilisations achetées sont amorties.

Comptabilisation des produits Le Collège applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son recouvrement est raisonnablement assuré.

Les contrats de service et les frais de scolarité sont comptabilisés comme revenu lorsque les services sont rendus.

Encaisse Les espèces et quasi espèces comprennent l'encaisse et les soldes bancaires, déduction faite de l'endettement bancaire.

Stocks Stocks du matériel pédagogique est comptabilisé au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette. Le coût inclut toutes les dépenses directement attribuables à l'achat et à la livraison des produits à l'emplacement du Collège. Le coût est attribué en utilisant la méthode du coût spécifique. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours ordinaire des opérations moins toutes les dépenses de vente applicables. Stockse du matériel promotionnel est comptabilisé au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette.

Estimations comptables Lors de la préparation des états financiers du Collège, la direction est requise de faire des estimations et de formuler des hypothèses pouvant avoir des conséquences sur les montants constatés en ce qui a trait aux actifs et passifs, à la déclaration des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et aux montants reportés à titre de revenus et dépenses durant l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les estimations significatives comprennent la provision pour les créances douteuses et la valeur de l'inventaire.

31 mars 2022

1. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers du Collège sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût après amortissement incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers.

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier où le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Contrats de location

Les contrats de location sont classés soit comme contrat de location-acquisition, soit comme contrat de location-exploitation. Un contrat qui transfère, aux termes d'un bail, pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien loué est classé comme un contrat de location-acquisition. À la création d'un contrat de location-acquisition, l'actif et l'obligation sont comptabilisés au moindre de la valeur actualisée des paiements minimums exigibles et de la juste valeur du bien loué au début du contrat. Les actifs sont amortis en vertu du contrat de location-acquisition selon la méthode linéaire sur la durée du bail, soit la durée de vie estimative des actifs.

2. Ajustement de la période antérieure

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2022, le Collège a identifié des erreurs dans ses états financiers de l'année précédente concernant les immobilisations corporelles et produits perçus d'avance.

L'erreur dans les immobilisations corporelles résulte du fait que de nombreux actifs qui ne sont plus utilisés n'avaient pas été présentés comme étant cédés dans la liste des immobilisations corporelles. En conséquence, un ajustement a été effectué pour supprimer ces actifs et l'amortissement cumulé lié à ces immobilisations.

Collège de l'Île Notes complémentaires

31 mars 2022

2. Ajustement de la période antérieure (suite)

L'erreur dans les produits perçus d'avance résulte d'une surestimation des apports et des revenus de frais de scolarité reportés comme s'ils avaient été perçus d'avance alors que les revenus auraient dû être comptabilisés.

Le résultat des corrections apportées à l'exercice précédent, incluant l'impact fiscal, se détaille comme suit :

	2021 avant retraitment	Retraitment	2021 après retraitement
Immobilisations corporelles	210,196 \$	(106,228)\$	103,968 \$
Produits perçus d'avance	167,077 \$	(107,515)\$	59,562 \$
Amortissement	65,048 \$	(35,139)\$	29,909 \$
Excédent des produits sur les charges	339,503 \$	142,654 \$	482,157 \$
Actifs net - Non-affecté - Début de l'exercice	84,730 \$	(141,367)\$	(56,637)\$
Actifs net - Non-affecté - Fin de l'exercice	424,233 \$	1,287 \$	425,520 \$

3. Immobilisations corporelles

	2022		2021 Après retraitment (Note 2)	
	Coût	Amortissement cumulé	Coût	Amortissement cumulé
Réseau informatique	175 839 \$	157 194 \$	175 839 \$	149 174 \$
Système vidéo conférence	2 725	2 265	2 725	2 066
Équipements et ameublements	119 340	90 301	119 340	83 033
Améliorations locatives	82 768	53 166	82 768	49 876
	380 672	302 926	380 672	284 149
Actifs sous contrat de location	16 778	10 822	16 778	9 333
	83 702 \$		103 968 \$	

Les actifs sous contrat de location référencés ci-dessus sont un bail pour un photocopieur obtenu en 2017. Le bail expirera au cours de l'année fiscale 2023.

Collège de l'Île Notes complémentaires

31 mars 2022

4. Actifs incorporels

	2022		2021	
	Coût	Amortissement cumulé	Coût	Amortissement cumulé
Actifs incorporels	56 439 \$	16 932 \$	- \$	- \$

5. Ligne de crédit

Le Collège a une ligne de crédit autorisée à un montant maximum de 270 000 \$ (2021 - 270 000 \$). Cette ligne de crédit porte intérêt au taux préférentiel plus 3%. Le taux d'intérêt préférentiel a été de 2,45% (2021 - 2,45%). La ligne de crédit est garantie par un contrat de garantie générale sur les comptes clients, stocks et équipements.

6. Comptes à payer

	2022	2021
Fournisseurs	126 836 \$	129 908 \$
Salaires courus	37 457	29 985
Vacances à payer	16 845	16 845
Autres	10 306	12 236
	191 444 \$	188 974 \$

7. Produits perçus

	2022	2021
Association des Collèges et Universités Francophones	- \$	20 000 \$
Droits de scolarité	55 461	39 562
	55 461 \$	59 562 \$

Collège de l'Île Notes complémentaires

31 mars 2022

8. Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles représentent la fraction non amortie des apports reçus sous forme d'immobilisations et des apports affectés à l'achat d'immobilisations corporelles. Les variations des soldes des apports reportés pour l'exercice se détaillent comme suit :

	2022	2021
Solde d'ouverture	36 783 \$	51 924 \$
Montant comptabilisé à titre de produits au courant de l'année	(11 035)	(15 141)
Solde de fermeture des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	25 748 \$	36 783 \$

9. Obligation découlant d'un contrat de location - acquisition

	2022	2021
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition calculé à un taux d'intérêt de 7,23%, avec paiements mensuels de 309\$ incluant le principal et l'intérêt. Sécurisé par un photocopieur avec une valeur nette comptable de \$5,956.	2 846 \$	6 213 \$

Les paiements exigibles au cours de l'année prochain sont 2 846 \$.

10. Langues officielles en enseignement

La contribution reçue de l'Entente Canada - Île-du-Prince-Édouard relative à l'enseignement est composé de deux enveloppes: fonds réguliers et fonds complémentaires. Le revenu est distribué comme suit:

	2022	2021
Fonds réguliers		
Contribution provinciale	500 000 \$	500 000 \$
Fonds complémentaires		
Contribution provinciale	160 000	160 000
	660 000 \$	660 000 \$

Collège de l'Île

Notes complémentaires

31 mars 2022

11. Consortium National de Formation en Santé

En avril 2014, le Collège a conclu un accord de quatre ans avec Santé Canada qui leur a accordé un total de 768 888\$ pour couvrir des dépenses reliées aux programmes de santé tout au long des quatre années pour la période 2019-2023. La répartition des dépenses en ce qui concerne cet accord est la suivante:

	2022	2021
Contribution	192 222 \$	192 222 \$
Dépense		
Salaires et avantages sociaux	164 660	164 660
Représentations et déplacements	12 462	12 462
Matériel de bureau	3 000	3 000
Loyer	3 600	3 600
Promotion et publicité	8 000	8 000
Bourse	500	500
	192 222 \$	192 222 \$

12. Dépendance économique

Les activités courantes du Collège dépendent d'un financement provenant des gouvernements fédéral et provincial.

31 mars 2022

13. Instruments financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'organisme est exposé sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de pertes financières inattendues si un client ou une tierce partie ne pourrait rencontrer ses obligations. Le Collège a déterminé que les actifs financiers l'exposant d'avantage au risque de crédit sont les comptes clients et les sommes à recevoir. Le Collège atténue le risque de crédit associé aux comptes clients par l'établissement de limite de crédit approuvé et par un suivi régulier des comptes en retard. De plus, la provision pour créances douteuses est révisée à chaque fin l'exercice.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité du Collège est le risque qu'elle éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. Le Collège réduit son exposition au risque de liquidité en s'assurant de noter les dates d'exigibilité des paiements et de maintenir une marge de crédit adéquate pour repayer ses fournisseurs.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque de pertes financières suite à une variation des taux d'intérêt. Les instruments financiers qui exposent le Collège au risque de taux d'intérêt incluent les passifs financiers portant intérêt à taux variable. Le Collège a présentement une marge de crédit portant intérêt à taux variable.

Collège de l'Île
Dépenses - Programmation collégiale
Annexe 1

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2022	2021
Dépenses		
Abonnement de technologie	86 767 \$	- \$
Affranchissement et poste prioritaire	661	729
Ameublement	4 963	162
Amortissement - immobilisations	20 267	29 909
Amortissement - actifs incorporels	16 932	-
Amortissement des apports reportés	(11 035)	(15 141)
Assurance	17 679	14 132
Assurance étudiants	1 100	4 526
Autres dépenses	3 305	-
Charge de nouvelle structure	63 611	-
Contrats de services	164 766	189 046
Cotisations et abonnements	25 221	13 114
Équipements et entretien	51 207	31 602
Frais divers	39 171	1 668
Formation du personnel	1 572	1 323
Frais bancaires et intérêts	8 301	5 158
Frais de communication	8 858	20 988
Fonds d'urgence	395	10 649
Honoraires consultants	148 315	-
Inscription cours en ligne	52 145	16 112
Loyer et conciergerie	119 109	119 952
Matériel de bureau	5 750	26 085
Matériel pédagogique	5 691	6 941
Mauvaise créance	-	21 478
Promotion et publicité	183 317	43 936
Représentations et déplacements	12 117	2 769
Salaires et avantages sociaux	1 241 211	978 869
Services de comptabilité	40 984	-
Téléphone et télécopieur	22 165	10 724
Vérification comptable	15 531	14 933
	2 350 076 \$	1 549 664 \$

Collège de l'Île
Dépenses - Formation continue
Annexe 2

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2022	2021
Dépenses		
Formation linguistique	- \$	180 858 \$
Formation sur mesure	-	6 148
	- \$	187 006 \$